

CLER- Réseau pour la transition énergétique

Association loi 1901

Mundo-m

47 avenue Pasteur

93100 MONTREUIL

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS n° W931005633

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020



Audit et commissariat aux comptes

CLER- Réseau pour la transition énergétique
Association loi 1901

Mundo-m
47 avenue Pasteur
93100 MONTREUIL

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS n° W931005633

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l' Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CLER- Réseau pour la transition énergétique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

> Les informations relatées dans le cadre d'un changement de méthode comptable suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2018-06 modifié par l'ANC n°2020-08, telles que mentionnées au paragraphe "Changements de méthode" de l'annexe.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont porté sur les points suivants :

- > Les règles et méthodes comptables relatives à l'application du nouveau règlement comptable, telles qu'exposées dans le paragraphe "Changements de méthode" de l'annexe ;

- > Les règles et méthodes comptables liées au pilotage des programmes permettant la délivrance de certificats d'économie d'énergie ;

- > Les principes de ventilation des fonds dédiés sur subventions et l'éligibilité des dépenses mentionnées dans les comptes d'emploi, tels qu'ils sont exposés au paragraphe "Règles et méthodes comptables - Fonds dédiés" de l'annexe ;

- > Les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances telles qu'exposées dans le paragraphe "Règles et méthodes comptables - Créances et dettes" de l'annexe ;

- > Les variations des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement, tels qu'elles sont exposées au paragraphe "Tableaux de suivi de fonds dédiés" de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En application de la loi, nous vous signalons que :

- > Les comptes annuels de votre Association ne nous sont pas parvenus dans un délai de 15 jours avant votre Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE, le 04 juin 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of connected loops and strokes, positioned above the printed name.

Pour @ec Audit,
Denis LESPRIT, Commissaire aux comptes

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



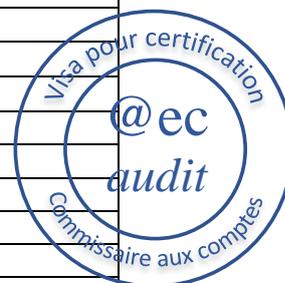
BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	19 191	17 589	1 602	2 846
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	30 134	26 185	3 948	7 755
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 030		2 030	2 030
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 909		4 909	4 909
Total I	56 263	43 774	12 489	17 540
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 248 618		1 248 618	1 163 546
Créances reçues par legs ou donations				
Fournisseurs débiteurs			-	
Autres créances	894 371		894 371	640 059
Valeurs mobilières de placement	40		40	40
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	4 523 092		4 523 092	905 569
Charges constatées d'avance	10 572		10 572	53 305
Total II	6 676 693	-	6 676 693	2 762 518
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II)	6 732 956	43 774	6 689 182	2 780 058



BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		398 189
Fonds propres statutaires	465 427	
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	171 273	67 238
Situation nette (sous total)	636 700	x
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	636 700	465 427
Compte de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	371	
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		4 196
Autres ressources		
Total II	371	4 196
Provisions		
Provisions pour risques	43 830	43 830
Provisions pour charges	68 045	52 837
Total III	111 875	96 667
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	95 143	67 415
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	709 626	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 121 675	1 018 582
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 013 791	1 127 771
Total IV	5 940 236	2 213 768
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 689 182	2 780 058



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations	147 683	
Ventes de biens et services	751 436	488 637
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	751 436	488 637
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	324 870	
Subventions		571 409
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	256 677	
Dons manuels	1 500	
Mécénats	255 177	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	283 499	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 932	44 075
Utilisations des fonds dédiés	4 196	7 398
Autres produits	-	1 223
Autres produits (hors cotisations)		334 550
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 802 069	1 446 068
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	406 124	341 448
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	40 043	36 059
Salaires et traitements	760 983	598 282
Charges sociales	282 252	232 307
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 320	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4 707
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions	15 208	52 815
Reports en fonds dédiés	371	4 196
Autres charges	54 832	76 409
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 566 133	1 346 222
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	235 936	99 846



Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	356	509
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	356	509
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	356	509
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	236 292	100 355
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	30	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELS	30	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés aux résultats	64 855	33 117
Impôts sur les bénéfices	134	
TOTAL DES PRODUITS	1 802 425	1 446 577
TOTAL DES CHARGES	1 631 152	1 379 339
EXCEDENT OU DEFICIT	171 273	67 238
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Annexes légales 2020

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 6 689 181,86 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 171 273,34 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.



Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. En 2020, le CLER fédère un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français. Les acteurs du CLER mènent localement des projets concrets. Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles. Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels.

"Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels."

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :



Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

FONDS DEDIES

Les subventions « affectées » à des projets donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution de fonds dédiés aux projets en question, au passif du bilan.

Les fonds dédiés concernent des subventions. Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation pour le financement des projets. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets.

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.



Informations complémentaires pour donner une image fidèle

CHANGEMENTS DE METHODE

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice.

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

L'application de ce nouveau plan comptable pour l'Association n'a pas donné lieu à un changement de méthode. Toutefois, il faudrait noter quelques modifications au niveau de la présentation, notamment du compte de résultat.

FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020 est caractérisé par la signature d'une nouvelle convention SLIME, qui s'inscrit en remplacement de la convention précédente signée en 2019 :

- La part attribuée à l'association CLER s'élève à 1 140 K€ HT sur deux ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021) ;

Pour rappel, pour cette convention, l'Association CLER porte le programme sur le plan juridique, financier et au niveau organisationnel. Elle assure donc toute la partie opérationnelle pour le compte de l'Etat et de ses agences. Par ailleurs, l'Association CLER assure aussi un rôle d'intermédiaire et de redistribution dans le cadre de cette convention, notamment par le versement aux collectivités, sous réserve des fonds disponibles, la part qui correspond au financement de leurs actions.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le calcul de cet engagement prend en compte :

- les dispositions du droit de travail
- un faible turn-over du personnel
- les données statistiques issues de la table de mortalité de l'INSEE 2020
- l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- l'application d'un taux de charges sociales et fiscales de 50 %
- La prise en compte d'un taux d'actualisation de 1,57%



INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

NEANT



Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	19 191		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	28 865		1 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	48 056		1 269
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	2 030		
Prêts et autres immobilisations financières	4 909		
TOTAL	6 939		
TOTAL GENERAL	54 995		1 269

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			19 191
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			30 134
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			49 325
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			2 030
Prêts et autres immobilisations financières			4 909
TOTAL			6 939
TOTAL GENERAL			56 264



Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	16 345	1 244		17 589
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	21 109	5 076		26 185
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	21 109	5 076		26 185
TOTAL GENERAL	37 454	6 320		43 774

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	1 244				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 076				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	5 076				
TOTAL GENERAL	6 320				



Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	52 837	15 208*		68 045
	43 830			43 830
TOTAL Provisions	96 667	15 208		111 875
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	96 667	15 208		111 875



*Dont dotations et reprises d'exploitation : 15 208 €

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 909	4 909	
Clients douteux ou litigieux	600	600	
Autres créances clients	1 248 018	1 248 018	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficies			
- T.V.A	439 233	439 233	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	455 138	455 138	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	10 572	10 572	
TOTAL GENERAL	2 158 470	2 158 470	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	95 143	95 143		
Personnel et comptes rattachés	206 756	206 756		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéficies	134	134		
- T.V.A	502 870	502 870		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 121 541	4 121 541		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 013 791	1 013 791		
TOTAL GENERAL	5 940 235	5 940 235		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	24 500
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	24 500

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	17 795 137 085 125 073
TOTAL	279 953



Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	10 572	1 013 791
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	10 572	1 013 791

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	751 436
TOTAL	751 436

Répartition par marché géographique	Montant
France	751 436
Etranger	
TOTAL	751 436

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	236 292	
Résultat exceptionnel (et participation)	64885	
Résultat comptable	171 273	



Tableau de suivi des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres sans droits de reprise	398 189	67 238		465 427
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droits de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves règlementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	67 238	171 273	67 238	171 273
Fonds propres avec droits de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Provisions règlementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total	465 427	238 511	67 238	636 700



Tableaux de suivi de fonds dédiés

En €	Ouverture	Impact nouveau Règlement ANC 2018-06	Reports	Utilisations	Clôture	
					Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Contributions financières d'autres organismes	4 196	-	371	4 196	371	-
Capagne Rénovons	-	-	-	-	-	-
Fonds TEPOS	1 075	-	-	1 075	-	-
Fonds RAPPEL	3 121	-	371	3 121	371	-
Resources liées à la générosité du public						
Total	4 196	-	371	4 196	371	-